



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 21 mai 2021

Ouverture des commerces de détail les dimanches jusqu'au 27 juin 2021

L'arrêté préfectoral du 21 mai 2021 autorise l'ouverture des commerces de détail les dimanches jusqu'au 27 juin 2021.

Ces ouvertures dominicales, qui constituent un moyen de relancer l'activité des commerces locaux en cette période de crise sanitaire, seront organisées dans le respect des règles du droit du travail pour les salariés, notamment en matière de volontariat, de compensation financière et de repos.

Les mesures sanitaires visant à lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 devront impérativement être respectées :

- port du masque obligatoire pour les clients et les commerçants,
- mise à disposition de gel hydroalcoolique,
- distanciation d'un mètre minimum, tout particulièrement dans les éventuelles files d'attente,
- respect des jauges de clients présents en fonction de la superficie des magasins,
- affichage obligatoire de l'effectif maximal admissible dans le magasin, afin d'aider à la diffusion des pratiques responsables.

Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr
www.loir-et-cher.gouv.fr | @prefet41